

PAPOUASIE OCCIDENTALE

Règlementations minières relatives aux peuples autochtones

La Papouasie Occidentale est sous domination indonésienne depuis 1962. C'est le territoire indonésien qui regroupe la plus importante population autochtone, avec plus de 250 groupes mélanésiens, près de 52% des habitants. Depuis la loi N°21 de 2001 sur l'autonomie du gouvernement local, la province a le pouvoir de gérer sa propre administration. Cette loi va dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits des autochtones, néanmoins l'essentiel de la législation dépend encore de la réglementation indonésienne.

Le premier amendement de la Constitution reconnaît les droits des peuples autochtones dans l'article 18b-2 (L'Etat reconnaît et respecte les communautés traditionnelles ainsi que leurs droits coutumiers traditionnels, aussi longtemps que ceux-ci subsistent et sont conformes au développement de la société et aux principes de l'État unitaire indonésien, ainsi que réglés par la loi). De même, il existe une reconnaissance implicite de certains droits des peuples comme l'acte n°5/1960 sur le règlement agricole concernant les communautés Adat, l'acte n°39/1999 sur les droits de l'homme (1. Dans un souci de respect des droits humains, les différences et les besoins des peuples autochtones doit être pris en considération et protégés par la loi, le public et le gouvernement ; 2. L'identité culturelle des peuples autochtones, y compris les droits fonciers autochtones, doivent être respectés, conformément à l'évolution des temps) et le décret MPR N° X/2001 sur la réforme

Récemment deux lois sont passées et sont considérées comme en accord avec les aspirations des autochtones, la loi 32/2009 concernant la protection et la gestion de l'environnement et la loi 27/2007 sur la gestion des petites îles et des îles côtières. Le décret n°430/2010 reconnaît également l'existence de peuples autochtones. En 2009, les représentants régionaux du Parlement ont rédigé une proposition de loi pour la reconnaissance et la protection des peuples autochtones, soumise au Parlement en 2010.

Ces lois ou propositions de loi ne vont pourtant pas encore dans le sens de satisfaire des demandes de traitements spécifiques de groupes s'identifiant comme autochtones. La difficulté majeure réside dans le manque de clarté de la loi indonésienne en matière de droits fonciers des communautés. Les droits coutumiers ne sont pas reconnus dans la pratique et le cadre juridique lui-même n'établit pas de moyens effectifs pour les reconnaître. La plupart des communautés agricoles sont considérées comme vivant sur des terres étatiques et les forêts sont quasiment toutes considérées comme étatiques. Ainsi ce sont les organismes étatiques qui louent aux sociétés les terres agricoles ou forestières sans tenir compte des communautés qui ne sont pas considérées comme possédant les terres sur lesquelles elles vivent.

Par ailleurs l'industrie minière est réglementée à la fois au niveau central, provincial et régional et municipal, les réglementations des différents niveaux peuvent donc entrer en contradiction et les mesures prises par une province être

annulées au niveau central. La loi n°41/1999 sur les forêts permettait jusqu'en 2004 de protéger les communautés puisqu'elle interdisait l'exploitation de mine à ciel ouvert dans les zones forestières protégées. Mais sous la pression des industriels, la Présidente Megawati a modifié la loi par simple décret présidentiel et autorisé l'exploitation minière dans les forêts toujours aujourd'hui protégées.

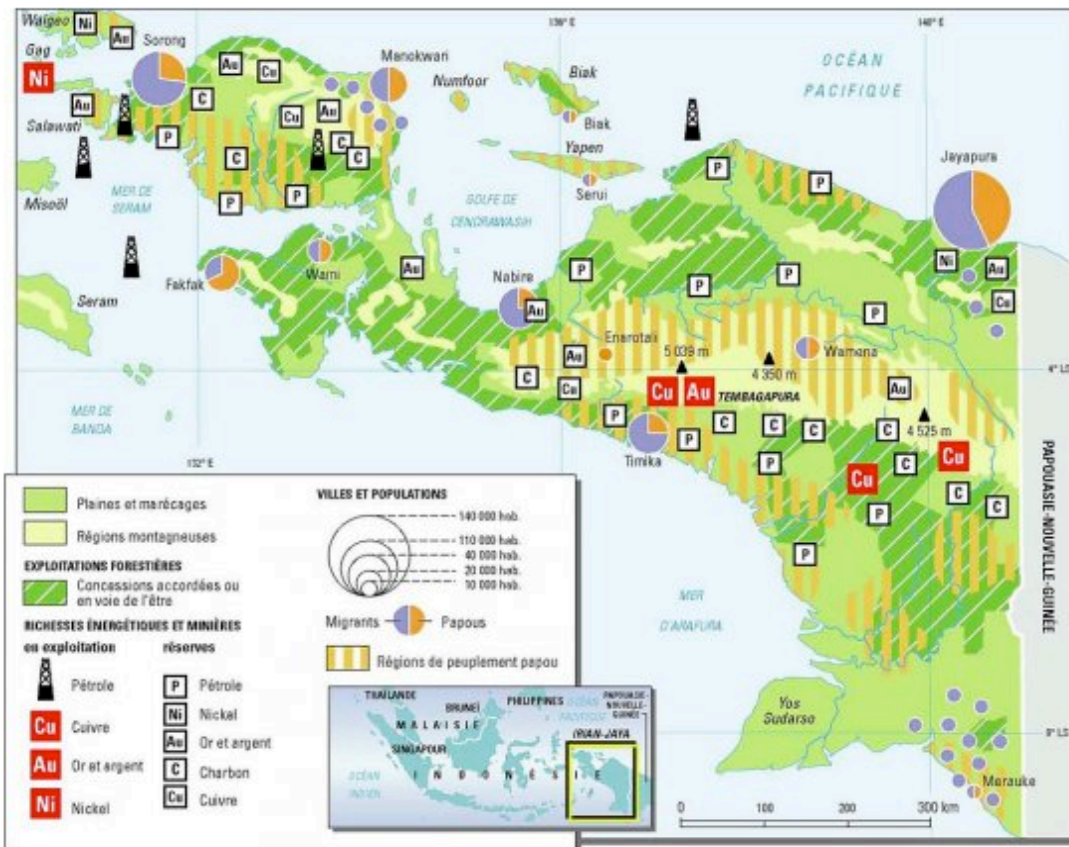
Enfin, les peuples autochtones n'étant pas reconnus et n'étant pas officiellement propriétaires de leurs terres dans les zones forestières ils ne sont pas considérés comme ayants des droits sur les gisements. La propriété des métaux revient à l'Etat. Les populations locales et les coopératives sont en théorie prioritaire pour certains titres mais de fait c'est bien souvent la logique du « premier arrivé, premier servi »

Minerais exploités

- Argent
- Charbon
- Cobalt
- Cuivre
- Nickel
- Or

Sources :

- <http://www.piplinks.org/Alternative+Mining+Bill>
- <http://www.agirpourlesdesc.org/francais/comment-faire-respecter-les-desc/participer-a-la-creation-ou/article/loi-alternative-sur-l-extraction>
- http://www.alyansatigilmina.net/files/HB%206342_0.pdf



Source : <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/irianjava>